



VIRO'WIPES 150

Lingettes nettoyantes désinfectantes virucides

Prêt à l'emploi



€ 1370

Produit à usage professionnel. Fiche technique et fiche de sécurité disponibles sur demande. Photo non contractuelle.

Nettoyage et désinfection par essuyage humide des dispositifs médicaux réutilisables, non immergables et immergables sans canal.

Utilisation recommandée:

- Dans les blocs opératoires, les services de néo-natalité, de réanimation et soins intensifs, les cabinets médicaux, dentaires, les laboratoires, les centres et les unités mobiles de soins, les services d'ophtalmologie, etc.
- Sur le matériel d'échographie, d'endoscopie, de microscopie, d'ophtalmologie, ainsi que tout autre dispositif médical non immergable.

Compatible avec les sondes échographiques (voir notice d'instruction).

Autorisé sur les surfaces pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999).

- Formulation sans ammonium quaternaire.
- Solution d'imprégnation nettoyante et désinfectante. Séchage rapide sans trace.
- Large spectre antimicrobien en présence de substances interférentes.
- Assure une désinfection de niveau intermédiaire.
- Spécialement recommandé pour le nettoyage et la désinfection des sondes externes et endocavitaires.

mode d'emploi

1. Nettoyer soigneusement par essuyage mécanique la surface du matériel à traiter.
2. Ne pas rincer.
3. Jeter le support.
4. Refermer le couvercle après chaque utilisation.
5. Renouveler l'opération si nécessaire.

*Sauf pour les surfaces en contact prolongé avec la peau et les muqueuses (voir notice d'instruction).

propriétés microbiologiques

Activité	Essai	Temps de contact
Bactéries	EN 13727 conditions de saleté EN 1276 conditions de saleté EN 13697 conditions de saleté EN 16615 conditions de saleté	5 minutes 5 minutes 5 minutes 2 minutes
Mycobactéries	EN 14348 conditions de saleté <i>Mycobacterium terrae</i>	10 minutes
Levures / Moisissures	EN 13624 conditions de saleté <i>Candida albicans</i> EN 13624 conditions de saleté <i>Aspergillus Brasiliensis</i> EN 1650 conditions de saleté <i>Candida albicans</i> EN 13697 conditions de saleté <i>Candida albicans</i> EN 16615 conditions de saleté <i>Candida albicans</i>	5 minutes 10 minutes 5 minutes 5 minutes 2 minutes
Virus	EN 14476 conditions de saleté <i>Norovirus Murin</i> EN 14476 conditions de saleté <i>Poliomyelitis et Adénovirus</i> Actif sur <i>Rotavirus SA11</i> conditions de saleté (selon EN 14476)	5 minutes 10 minutes 10 minutes
Spores	Actif sur <i>Clostridium Difficile</i> conditions de saleté (selon EN 13704)	15 minutes

Composition (solution d'imprégnation)

Tensio-actif amphotère, alkylamine en solution hydro-alcoolique.

Caractéristiques physico-chimiques

- Forme galénique : liquide fluide.
- pH: 7,0.
- Couleur : sans colorant.
- Parfum.

Présentations commerciales

- Boîte de 150 lingettes pré-imprégnées à usage unique 130 x 200mm.



VIRO'WIPES 150

lingettes pour le nettoyage et la désinfection des dispositifs médicaux thermosensibles non immergables ou immergables sans canal

PROTOCOLE D'UTILISATION



Adapté aux dispositifs médicaux nécessitant l'usage d'une gaine de protection (suivre les recommandations en vigueur).

Adapté pour le traitement des dispositifs médicaux tels que :

Sondes endocavitaires, accessoires d'ophtalmologie (lentilles, tonomètre, sonde d'échographie oculaire), nasofibroscopes, sonde de rééducation périnatale, thermomètre...

■ NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

1



Mettre des gants et prendre 1 lingette Viro'Wipes.
Bien refermer la boîte après usage.

2



Essuyer la sonde de la prise vidéo vers la poignée, jusqu'à l'extrémité. Reprendre une ou plusieurs lingettes si nécessaire et renouveler l'opération.

3



S'assurer que toutes les zones de la sonde ont bien été traitées.
Respecter le temps de contact : 10 min

4



L'environnement de la sonde (câbles, connecteurs, supports...) doit également subir une désinfection de niveau intermédiaire.

14-16, rue de la Garenne - Saint Ouen l'Aumône - BP 20785
95004 CERGY PONTOISE Cedex

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **VIRO'WIPES**

Code du produit : **231L**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lingettes imprégnées : Nettoyant désinfectant virucide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoires STERISCIENCE.

Adresse : 94 avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL – France

Téléphone : +01 43 99 49 97. Fax : +33 1 84 23 21 19.

info@steriscience.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

GHS02

Mention d'avertissement : **DANGER**

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6	ALCOOL ETHYLIQUE	GHS02, Dgr H:225	25 <= x % < 50
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7	PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07, Dgr H:225-319-336	10 <= x % < 25
CAS: 2372-82-9 EC: 219-145-8	N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE	GHS05, GHS09, GHS08, Dgr H:314.1A-373-400	0 <= x % < 2.5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par action mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
64-17-5	1000 ppm	-	-	-	-
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-

Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
64-17-5	500 ml/m3	960 mg/m3	2(II)	DFG, Y
67-63-0	200 ml/m3	500 mg/m3	2(II)	DFG, Y

France (INRS - ED984 :2007 et l'Arrêté Français du 30/06/2004) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m ³ :	VLE-ppm :	VLE-mg/m ³ :	Notes :	TMP N° :
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
67-63-0	-	-	400	980	-	84

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Utiliser de préférence des gants de protection appropriés :

- Caoutchouc Nitrile
- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)

Remplacer les gants en cas de signes de dégradation.

Protection respiratoire

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide (lingettes) imprégné d'un liquide
Couleur :	Blanc

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :	Neutre
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	7.00
Point/intervalle d'ébullition :	> 35°C
Point Eclair :	22°C
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité :	0.88 (liquide imprégné)
Hydrosolubilité :	Soluble
Point/intervalle de fusion :	Non précisé
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- matières comburantes

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66 de 2009.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2011).

Classification:



UN3175= UN3175=SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (alcool ethylique, propane-2-ol).

ADR/RID	Classe 4.1	Code F1	Groupe II	Etiquette 4.1	Ident. 40	QL 1 kg	Dispo. 216 274	EQ E2	Cat. 2	Tunnel E
IMDG	Classe 4.1	2°Etiq -	Groupe II	QL 1 kg	FS F-A,S-I	Dispo. 216 274		EQ E2		
IATA	Classe 4.1	2°Etiq. -	Groupe II	Passager 445	Passager 15 kg	Cargo 448	Cargo 50 kg	note A46	EQ E2	
				Y441	5 kg	-	-	A46		E2

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H et EUH :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).